EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération n°2023.008

L'an deux mil vingt trois, le douze janvier à 18 heures 30
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Centre Socio-culturel, Salle de réunion, sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice	: 14
Présents	: 11
Procurations	: 3
Votants	: 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 janvier 2023

Étaient présents : CARRÉ Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, NOËL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte, THOMAS Corinne.

Absents avec procuration :
Mme Aline MAITREPIERRE a donné procuration à Mme Bénédicte PRON ;
Mme SENOTIER Sandrine a donné procuration à Mme Liliane COQUERY ;
M. Jean-Pierre TOUZERY a donné procuration à Mme Ophélie FOURNIER.

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. CARRÉ Christian

Objet :
Acte administratif – transfert des biens immobiliers du CCAS suite à dissolution

Vu :
- Le code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Propriété des Personnes Publiques.
- La délibération n° 2022-071 du 22 novembre 2022 portant dissolution du CCAS ;

Monsieur le Maire rappelle la délibération autorisant la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) prise lors du conseil municipal du 22 novembre 2022 et propose au conseil municipal de transférer par acte administratif les biens immobiliers dont dispose le CCAS à la commune.
Pour la signature de cet acte, Monsieur le Maire propose, que Madame Ophélie FOURNIER, en qualité de représentante du CCAS et Monsieur Patrick NOEL en qualité de représentant de la mairie, soient autorisés à signer l'acte administratif de transfert des biens immobiliers.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition précitée,

AUTORISE Mme FOURNIER, représentante du CCAS et M. NOEL adjoint au Maire à signer l'acte administratif de transfert des biens immobiliers du CCAS vers la commune.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 13 janvier 2023

le Maire, Christian DELESGUES

MAIRIE de SAINT-SATUR
18 (Cher)

le Secrétaire, Christian CARRÉ

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 13 janvier 2023